

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9

Qui ont pris part à la délibération: 7

Pour 8 (7 + 1 procuration)

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 12 juin 2023

L'an deux mil-vingt trois, le 12 juin, 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,

Date de la convocation :
07.06.2023

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCHELLES François, maire.

Date d'affichage :
07.06.2023Présents: Mmes Elisabeth Levillain, Florence Fages
Mrs Romain Desaint-Denis, M. François Kolakowski, Glenn Ossemont, Guillaume Pastre

Excusé : Frédéric Lebastard (pouvoir à M. Romain Desaint-Denis)

Non excusé : M. Maxime Lamour

M. Guillaume Pastre a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Attribution des subventions aux associations**Le conseil municipal,****Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1611-4, L2541-12 et L2121-29,**Vu** la délibération en date du 3 avril 2023 portant adoption du budget primitif,**Vu** les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations,

SUBVENTIONS COMMUNALES	
ASSOCIATION	MONTANT EN €
Comité des fêtes de Noron-la-Poterie	1 300
Étoile Sportive Lystrienne	975
Croix rouge Bayeux	100
J. Pompiers de Balleroy	200
Les P'ti Potiers	200
Prévention routière (comité du Calvados)	100
Club du temps libre	500
Éveil sportif du Tronquay	144 (100 € + 44 € pour déplacement au Havre)
OCCE COOP 72 École des Poteries	1300 (400 € + 900 € pour participation au festival du cirque)
Ligue contre le cancer	100

Vu la proposition d'attribution d'une subvention de 50 € à Monsieur Alexandre GOHEL pour son stage effectué à l'étranger,

**Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité des membres présents :**

- D'attribuer les subventions communales aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- D'attribuer une subvention de 50 € à M. Alexandre GOHEL,
- D'autoriser monsieur le maire à procéder au versement de ces subventions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 12 juin 2023

Le Maire, Mr SCELLES François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture
le 20.06.2023

et publication ou notification
du 20.06.2023

